

**MAIRIE
DE
VILLEGLY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY**

SEANCE DU 27 AVRIL 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 12

ADOPTE A L'UNANIMITE

VOTE POUR : 12

VOTE CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Domaine :
FINANCES**

L'an deux mille vingt-six, et le 27 Avril à 19 Heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation : 20 Avril 2026

Présents : Alain MARTY, Raymond BENOIT, Véronique MARCAILLOU, Jean MAURY, Véronique BROUSSE, François DUVERT, Stéphane AZEMA, Joëlle LEVEJAC (arrivée en cours de séance), Patrick LEROY, Anne-Béatrice ALIBERT-BAILLY, Emma MONDON.

Absents excusés : Emmanuel COULONVAL, Vanessa SALANDINI, Henri TUVERI, Anne SAURY (a donné procuration à Alain MARTY).

Mme Véronique MARCAILLOU a été nommée secrétaire de séance.

Avant d'entamer la lecture des chiffres prévisionnels inscrits au budget primitif 2026, Monsieur le Maire précise que désormais, avec le référentiel M57, le Maire doit communiquer au Conseil Municipal le projet de budget 12 jours au moins avant la réunion du Conseil Municipal. (voir projet de note adressé aux membres du Conseil).

Dans le cadre de l'application de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (dite loi NOTRe), les communes, quelle que soit leur strate démographique, doivent rédiger une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux (art. L.2313-1 du CGCT). Ce document sera mis en ligne sur le site internet de la commune, dans un délai d'un mois à compter de son adoption par le Conseil Municipal.

Chapitre après chapitre, il expose les prévisions budgétaires proposées au vote du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Président et, après en avoir délibéré, vote comme suit le budget primitif 2026.

SECTION FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Dépenses	Recettes	Vote du Conseil Municipal
1 859 300 €	1 859 300 €	1 859 300 €

SECTION INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Dépenses	Recettes	Vote du Conseil Municipal
1 584 500 €	1 584 500 €	1 584 500 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les propositions de son Président.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour copie conforme,
Le Maire

Alain MARTY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211104260-20260427-20260427DEL29-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/05/2026



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
BUDGET PRIMITIF 2026 PROPOSE AU VOTE DU 27 AVRIL 2026

I- LE CADRE GENERAL DU BUDGET :

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires suivants :

- Annualité,
- Universalité,
- Unité,
- Equilibre,
- Sincérité.

Le budget constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'Assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'Assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le vote du budget aura lieu lors de la séance du **Lundi 27 Avril 2026 à 19h00.**

II- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

a) La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien :

Elle a été établie avec la volonté :

. De maîtriser les dépenses de fonctionnement : (renégociation des contrats des photocopieurs, téléphonie, modernisation des équipements de chauffage, arbitrages diverses, etc ...)

. Tout en maintenant et en développant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants : Installation d'un DAB (environ 15 000 retraits par an), Recrutement d'un ASVP à mi-temps, Mise en place du Permis de Louer (60 résidences concernées), Cartes Acti City pour les jeunes de 11 à 20 ans, organisation des animations estivales et hivernales, subventions et logistique aux associations locales).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211104260-20260427-20260427DEL29-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/05/2026

. DEPENSES		RECETTES	
CHARGES A CARACTERE GENERAL :	429 580 €	ATTENUATIONS DE CHARGES :	9 000 €
Entretien des bâtiments, achats matières, fournitures divers		Remboursement assurance maladie	
CHARGES DE PERSONNEL :	543 000 €	PRODUITS DE SERVICES :	124 650 €
Salaires du personnel		Concessions cimetière, droit permission voirie, cantine, remboursement CIAS, publicités panneau publicitaire, coupe de bois	
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE :	108 520 €	IMPOTS ET TAXES :	755 600 €
Indemnités élus, subventions aux associations, ONF, SDIS, Acti City		Taxes foncières bâti et non bâti, taxe sur les pylônes, taxe sur les droits de mutation, attribution de compensation de l'Agglo	
CHARGES FINANCIERES :	29 995.64 €	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS :	280 840 €
Intérêts des emprunts		Dotation Globale de Fonctionnement, Dotation de Solidarité Rurale, FCTVA	
CHARGES EXCEPTIONNELLES :	0 €	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE :	80 500 €
		AUTRES PRODUITS FINANCIERS :	6 000 €
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT :	748 204.36 €	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE :	596 510.36 €
		OPERATIONS PATRIMONIALES	6 100 €
		PRODUITS EXCEPTIONNELS	99.64 €
TOTAL GENERAL	1 859 300 €	TOTAL GENERAL	1 859 300 €

Les dépenses de fonctionnement représentent **1 111 095.64 €** (hors virement à la section d'investissement).

Les recettes de fonctionnement représentent **1 262 789.64 €** (excédent de fonctionnement reporté inclus).

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement. C'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement.

b) La fiscalité : les taux d'imposition 2026 sur les ménages : (Délibération en cours)

	TAUX VOTES		PRODUIT ATTENDU	
	2025	2026	2025	2026
Taxe Foncière sur le bâti	48.33 %	49.30 %	461 068 €	483.485 €
Taxe Foncière sur le non bâti	101.77 %	103.80 %	27 274 €	24 393 €
Taxe d'habitation (secondaire)	22.41 %	22.85 %	21 289 €	19 468 €
Taxe sur les pylônes électriques			32 307 €	36 439 €
Allocations compensatrices			6 476 €	15 211 €
Effet du coefficient correcteur			27 107 €	28 214 €
			575 521 €	607 210 €

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à **607 210 €**.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211104260-20260427-20260427DEL29-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/05/2026

c) Les dotations de l'Etat : Stagnation de la DGF sur les 4 dernières années :

EXERCICE	DOTATIONS	Variation en €
2022	124 402 €	+ 1 556 €
2023	125 887 €	+ 1 485 €
2024	126 854 €	+ 967 €
2025	129 400 €	+ 2 546 €
2026	129 465 €	-

III- LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

a) La section d'investissement prépare l'avenir : Vue d'ensemble

Elle est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

DEPENSES		RECETTES	
DIVERS / CAUTIONS :	2 500 €	FCTVA ET TAXES D'AMENAGEMENT :	46 000 €
REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS :	88 500 €	SUBVENTIONS :	50 873.91 €
PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS :	998 478.27 €	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE :	185 591.73 €
OPERATIONS PATRIMONIALES :	6 100 €	EMPRUNT ET CAUTIONNEMENT RECU:	250 500 €
RESTES A REALISER 2025 :	371 700 €	RESTES A REALISER 2025 : subventions	303 330 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2025 :	117 221.73 €	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :	748 204.36 €
TOTAL GENERAL	1 584 500 €	TOTAL GENERAL	1 584 500 €

b) Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants :

- 🔧 Eclairage public : parking Peyre fiche, Malbirado,
- 🔧 Eclairage public : église, boulodrome,
- 🔧 Aménagement de la traversée du village (2^{ième} tranche),
- 🔧 Aménagement du cœur de village, (démolition bâtisse BENIT)
- 🔧 UTC : divers équipements,
- 🔧 Gros travaux voirie,
- 🔧 Chaudière bois école maternelle,
- 🔧 Local ASVP,
- 🔧 Extension du centre médical,
- 🔧 Cadre de vie (divers petits investissements).

c) Les subventions d'investissements attendues :

- 🔧 De l'Etat : **106 930 €**
- 🔧 De la Région : **19 800 €**
- 🔧 Du Département : **53 000 €**
- 🔧 De l'AGGLO : **144 500 €**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211104260-20260427-20260427DEL29-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/05/2026

d) Compétence voirie : Adhésion au Syndicat Intercommunal de Cylindrage

Date d'adhésion : **1^{er} Janvier 2017**

Financement par **fiscalisation**.

Montant des investissements : **900 000 € au 31 Décembre 2025**

Investissement 2026 : **180 000 €** :

- Pour les projets suivants : - Parking salle polyvalente,
- Diverses rues,
- Espace « Bénit »,
- Parking centre médical.

IV- LES DONNEES SYNTHETIQUES DU BUDGET : Récapitulatif

a) Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement :

EXERCICE	DEPENSES	RECETTES
2021	813 491 €	1 268 312 €
2022	903 360 €	1 439 437 €
2023	922 143 €	1 239 777 €
2024	1 061 107 €	1 312 896 €
2025	1 005 866 €	1 257 857 €

b) Principaux ratios par habitant : INSEE au 1^{er} Janvier 2026 : **1266** habitants

- ✚ Dépenses réelles de fonctionnement/population : **877,64** €/an
- ✚ Produit des impositions directes/population : **596,84** €/an
- ✚ Recettes réelles de fonctionnement/population : **997,46** €/an

c) Etat de la dette :

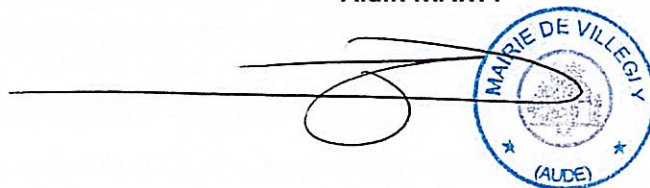
Au 1^{er} janvier 2026, la dette en capital représente **869 353 €** répartis sur **11** emprunts.

L'annuité d'emprunts pour l'exercice 2026 s'élève à :

- ✚ **78 687 €** en capital (10 emprunts à taux fixe et 1 emprunt à taux variable),
- ✚ **25 278 €** en intérêts.

Fait à **Villegly**,
Le **15 Avril 2026**

Le Maire,
Alain MARTY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211104260-20260427-20260427DEL29-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/05/2026

ANNEXE

Code Général des collectivités territoriales (article L. 2313-1)

Les budgets de la commune restent déposés à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département.

Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du Maire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211104260-20260427-20260427DEL29-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/05/2026